



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

EN DATE DU 20 OCTOBRE 2012 - Clermont

**Monsieur le Président**, après les formalités d'usage d'accueil des participants, nomme les personnalités présentes afin que chacun puisse les interpeller lors de la séance des questions-débat. La parole est également donnée à M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont, commune d'accueil de cette assemblée.

Ces discours d'ouverture prononcés, la parole est à Monsieur Douet, Secrétaire général de l'association pour la présentation du rapport d'activité.

**Monsieur Douet, Secrétaire Général de l'UMO** : « je vais être assez rapide puisque vous avez dans vos pochettes l'essentiel du rapport d'activité de notre association.

Je veux simplement remettre en avant nos quatre missions essentielles sur lesquelles, grâce à l'équipe de l'UMO, en l'occurrence Elise Marsay-Denous, Bénédicte Uguen et Lucie Deheyer, nous avons pu effectuer un travail important.

Dans le cadre de notre première mission qui consiste en une mission de conseil et d'assistance juridique, nous avons ainsi traité 705 consultations. Cela concernait d'abord le domaine public, l'urbanisme, la fonction publique, la police administrative, le conseil municipal dans son organisation ainsi les marchés publics.

Les communes de moins de 501 à 2500 habitants sont celles qui nous consultent le plus.

Ensuite, j'aborderai la formation où nous avons traité 21 sujets lors de 22 stages. Nous avons accueilli 432 stagiaires. Le coût moyen de ces formations est de 1 643 euros. Là aussi, de nombreux thèmes sont abordés tels que la passation des marchés publics, la carte communale, la gestion des archives.

En matière de documentation et d'information, notre troisième mission, nous avons publié, comme chaque année, 6 Lettre de l'UMO. Une rubrique « Intercommunalités » a été créée depuis octobre 2011 afin de répondre à la demande des communautés de communes.

Le gros projet de cette année et la refonte de notre site internet. Un lourd travail de réflexion a donc été mené, pour vous offrir le meilleur d'un accès libre et facile à notre documentation, à l'actualité de notre association, à l'actualité nationale vous concernant, à une veille juridique effectuée quotidiennement par notre responsable juridique.

Les Brèves de l'UMO, notre newsletter mensuelle continuent d'alimenter vos messageries et est toujours très apprécié par nos adhérents.

Vous avez également été destinataires de notre annuaire des maires 2012 qui a pris en compte les différents changements opérés depuis 2008.

Comme nous le faisons habituellement, nous avons désigné beaucoup d'entre-nous pour participer aux commissions départementales, régionales, voire nationales de façon à ce que nous soyons représentés dans ces commissions. Vous savez que, dans ces commissions, un travail important est fait en amont pour traiter tous les sujets. Vous trouverez la liste de ces désignations dans votre dossier. Nous avons aussi participé régulièrement aux commissions nationales organisées par l'Association des Maires de France.

En conclusion, je voudrai simplement dire que, plus que jamais, nous devons dans la pluralité, rester unis pour défendre nos communes, notre organisation territoriale ou la proximité, l'efficacité, la réactivité sont des atouts essentiels pour le bien-être de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention. »

**Monsieur Vasselle** remercie Monsieur Douet pour son exposé, et cède ensuite la parole à Madame Nadège Lefèbre, Trésorière-Adjointe de l'UMO.

**Madame Lefèbre, Trésorière-Adjointe de l'UMO** présente le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2011.

« A la clôture de l'exercice 2011, notre association dégage un excédent de 23 078 euros, un peu moins important que l'année précédente, et partagé avant impôts sur les bénéfices entre 12 142 euros de résultat d'exploitation et 5 911 euros de résultat financier auxquels il convient d'ajouter 910 euros de résultat exceptionnel.

Il est à souligner que nos produits d'exploitation ont augmenté de 0,76 %. Nos charges d'exploitation ont également augmenté de 8,57 %.

En ce qui concerne nos produits d'exploitation, ceux-ci ont légèrement augmenté, sous l'effet d'un paramètre en particulier : l'augmentation de la subvention Mairie 2000, passée de 8 200 € en 2010 à 10 000 € en 2011. De plus, une nouvelle communauté de communes a adhéré en 2011 à notre association.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, elles ont également augmenté.

Le premier point concerne les charges liées à l'utilisation quotidienne de nos locaux. Elles ont augmenté car elles sont calculées sur une année pleine, contrairement à 2010 (puisque nous ne sommes arrivés dans nos nouveaux locaux qu'au mois de mars 2010). Nous passons donc d'un total de 1030 € à 2286 €, soit 125 % d'augmentation.

Deuxième point : Les frais de documentation et d'abonnement qui ont également augmenté (montant total de dépenses : 5 430 €, contre 3 658 € en 2010). En effet, la base documentaire de l'association a pour partie, été remise à jour.

Troisième point : Les honoraires d'avocat ont nettement augmenté (passant de 2 300 à 8 400 €). Cette augmentation est liée à l'absence temporaire de la Directrice de l'Association (de Mai à Août inclus) du fait d'un congé maternité.

Quatrième point : Les frais de formation ont augmenté de 98 %, passant de 15 000 à 29 000 €. C'est le fruit d'une augmentation du nombre de sessions de formations offertes aux élus, et d'une augmentation du coût global des intervenants, choisis pour animer des formations de plus en plus techniques, au vu de l'avancée du mandat.

Le dernier point concerne l'assemblée générale. En effet, en 2011, l'organisation de l'assemblée est une opération quasiment neutre (alors que son coût moyen représente habituellement 15 000 €), notre association a décidé de prendre en charge la moitié du coût de la soirée organisée lors du Congrès des Maires de France (cette année, au Lido), ce qui représente un montant de 4750 €.

Voilà en ce qui concerne les éléments d'analyses de ce compte de résultat.

Je vous donne maintenant quelques éléments de détails du compte de résultat 2011.

Nos produits d'exploitation se sont élevés à **442 371,97€** qui se décomposent de la façon suivante :

- Les subventions d'exploitation de l'UMO comprenant la subvention du conseil général de l'Oise et la subvention de Mairie 2000 qui s'élèvent à 135 000 €
- Les appels à cotisations qui s'élèvent à 287 562 €
- Le remboursement de services qui s'élèvent à 18 788 €
- Les sponsors pour l'assemblée générale qui s'élèvent à 0 € puisqu'il s'agit d'une opération assurée en régie par le biais d'une convention avec notre partenaire « Picardie la Gazette »
- Les transferts de charges qui sont évalués à 19 €

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, elles se sont élevées à **430 230 €** :

- Le chapitre principal est celui des achats et charges externes qui regroupent bien évidemment Les honoraires d'assistance juridique, les honoraires au titre de la formation, les frais administratifs, les frais d'impression et d'édition, les fournitures diverses, la location des locaux, les cotisations versées à l'AMF pour 334 546 €.
- Ensuite viennent les rémunérations du personnel et les charges sociales pour 88 111 €
- Amortissements et provisions pour 3 147 €
- Autres charges de 124€. Il s'agit d'une régularisation comptable.
- Impôts, taxes et versements assimilés pour 539 €.

En définitive, un résultat excédentaire de 23 078€ contre 51 654 € en 2010. Voilà Monsieur le Président en ce qui concerne le rapport financier.

**Monsieur Vasselle** remercie Madame Lefèbvre pour cette présentation détaillée et complète des comptes de l'association et indique que ceux-ci sont présentés à l'assemblée générale pour approbation.

Monsieur Vasselle souligne que la subvention du conseil général reste la même depuis l'origine et qu'aujourd'hui la part contributive des collectivités au financement de notre association représente la majeure partie de nos ressources financières.

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Letarnec, commissaires aux comptes.

**Monsieur Letarnec**, commissaire aux comptes : «En exécution de la mission que vous m'avez confiée, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 de l'Union des Maires de l'Oise.

Je vous rappellerai préalablement que ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration et qu'il m'appartient d'apporter une opinion sur lesdits comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France, lesquelles requiert la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Je vous rappelle aussi qu'un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données de vos comptes annuels et qu'il consiste aussi à apprécier les principes comptables suivis, ainsi que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

A l'issue de mes travaux, je certifie que les comptes annuels de votre association sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la clôture dudit exercice.

La deuxième partie de mon rapport concerne la justification des appréciations relevant de l'article 823-9 du Code de commerce. Les appréciations auxquelles nous avons procédé, porte notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble. Cette partie n'appelle pas de commentaire particulier.

Enfin la troisième partie de ce rapport concerne les vérifications et informations spécifiques. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

J'ai aussi un rapport dit « spécial » sur les conventions réglementées, en vertu de l'article 612-5 du Code de commerce. Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'organe délibérant. »

**Monsieur Vasselle** soumet les rapports de la trésorière adjointe et du commissaire aux comptes aux remarques éventuelles. Aucun commentaire n'étant formulé, ces deux

rapports sont adoptés à l'unanimité. La parole est à Madame Lefèbvre pour présenter le barème des cotisations pour 2013.

**Madame Lefèbvre** indique que le conseil d'administration a proposé, à l'issue de l'examen des comptes 2011, qu'il n'y ait pas d'augmentation des cotisations pour l'année 2013. »

**Monsieur Vasselle** soumet ce projet de barème de cotisations aux voix de l'assemblée générale. Aucune opposition ou abstention n'étant formulée, le barème est adopté à l'unanimité.

Le président passe au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes. En l'absence de remarque, le commissaire aux comptes est renouvelé dans ses fonctions.

**Monsieur Vasselle** invite ensuite Monsieur Michel Desprez, Président de l'Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Oise à le rejoindre afin de remettre les prix de l'opération « Marianne du Civisme ».

Monsieur Vasselle indique qu'il s'agit d'une opération nationale organisée conjointement par l'Association des Maires de France et la Fédération des Anciens Maires et Adjointes de France.

L'objectif est de contribuer à redonner toute sa force à la démocratie, en éveillant la conscience civique, notamment chez les jeunes, en incitant les électeurs à user de leur droit et de leur devoir de citoyens au moment des consultations électorales.

Monsieur Vasselle appelle donc sur scène les représentants des communes ayant obtenu le plus fort taux de participations aux élections présidentielles et législatives de 2012.

- **De 1 à 100 inscrits : LAVERRIERE** représentée par Monsieur Philippe Verschuere, Maire
- **De 101 à 250 inscrits : WAMBEZ**
- **De 251 à 500 inscrits : LE MONT SAINT ADRIEN** représentée par Monsieur Jean-Luc Bracquart, Maire
- **De 501 à 1 000 inscrits : APREMONT** représentée par Monsieur Jean Chappaz, Adjoint au Maire
- **De 1 001 à 3 500 inscrits : AGNETZ** représentée par Monsieur Edouard Courtial, /
- **De 3 501 à 10 000 inscrits : THOUROTTE** représentée par Monsieur Jacky Iodice, Adjoint au Maire
- **+ de 10 000 inscrits : CREPY-EN-VALOIS** représentée par Monsieur Arnaud Foubert, Maire

Monsieur Vasselle et Monsieur Desprez félicitent les vainqueurs et procèdent aux remises des trophées.

Avant la suspension de la séance plénière, le président fait part à l'assemblée de toutes les informations relatives à l'organisation du Congrès des Maires de France. Il invite les participants à ce rendre à l'atelier choisi.

### **11H00. Réunion, de nouveau, en assemblée plénière**

**Monsieur Vasselle** proclame les résultats concernant le renouvellement d'une partie des membres du conseil d'administration. Ainsi, sont élus :

#### **Arrondissement de Beauvais :**

Lucien Bouchez	250 voix
Guy Maillard	250 voix
Jean-Pierre Gilles	250 voix

#### **Arrondissement de Clermont :**

Edouard Courtial	248 voix
Alain Vasselle	246 voix

#### **Arrondissement de Compiègne :**

Stanislas Barthélémy	250 voix
Alain de Paermentier	250 voix

#### **Arrondissement de Senlis :**

Jean-Pierre Bosino	245 voix
Gérard Manoussi	249 voix

#### **E.P.C.I.**

Patrick Floury	250 voix
Jacques Pinsson	247 voix

**Monsieur Vasselle** remercie les différents intervenants pour la qualité des exposés et des échanges lors des ateliers.

Il ouvre ensuite la traditionnelle série de questions/réponses et remercie les personnalités présentes de bien vouloir prendre part à cet exercice. Il salut tout particulièrement la présence de Monsieur Jacques Pélissard, Président de l'Association des Maires de France.

Avant de laisser la parole aux élus, Monsieur Vasselle remet, au nom de l'association, un panier de produits régionaux à Monsieur Pélissard pour le remercier de sa présence.

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Nancel, Maire de Lagny

**Monsieur Nancel, Maire de Lagny :** « Je souhaiterais avoir l'avis du Président Vasselle ainsi que celui de Monsieur Pélissard, Président de l'AMF et ensuite, c'est surtout aux parlementaires qui sont aujourd'hui très présents. J'ai pu lire dans la presse ainsi qu'écouter dans les médias que notre Président de la République avait l'intention de proposer pour les prochaines cantonales, une élection où deux cantons seraient regroupés pour avoir la parité au sein du conseil général. Je trouve que c'est une bonne chose d'avoir la parité pour ces dames qui ne sont pas assez représentées à mon goût au sein du conseil

général. Pour un parti politique, je ne vois pas le problème de trouver une femme d'un canton et un homme d'un autre canton. Pour les candidatures indépendantes, comment cette personne va faire pour trouver quelqu'un dans un canton voisin qu'il connaît très peu pour pouvoir présenter sa candidature. Je voudrais connaître l'opinion des parlementaires à ce sujet et j'espère que vous interviendrez auprès du Président de la République et de ses ministres pour que cette loi ne soit pas votée car c'est la mort des candidats indépendants dans nos petites communes qui sont représentatifs à plus de 70 % de la France»

Monsieur Alain Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Hubert Briatte, Maire de Morienvall.

**Monsieur Hubert Briatte, Maire de Morienvall:** « Avec les nouveaux horaires scolaires envisagés par le Ministre de l'Éducation Nationale, et les conséquences contraignantes que l'on peut attendre pour nos communes, quelle est la position de l'AMF à ce sujet.»

Monsieur Vasselle donne la parole aux parlementaires qui le souhaitent pour répondre à la première question.

**Monsieur Philippe Marini, Sénateur-Maire de Compiègne :** « Il est vrai que nous allons aborder une phase législative complexe sur plusieurs sujets en ce qui concerne l'organisation territoriale et notamment les modes de scrutins. Ceci suscitera des prises de position diverses selon nos sensibilités politiques. En ce qui me concerne, je pense que les intentions de modifier les modes de scrutins à proximité de renouvellement des assemblées locales doivent toujours être regardées avec beaucoup de précautions voire avec une certaine méfiance. Au demeurant, l'expérience prouve que les gouvernements qui ont voulu modifier les modes de scrutins et qui l'ont fait, n'ont pas toujours vu les résultats qu'ils escomptaient. Quelque soit les circonscriptions et quelque soit les modes de scrutins, il y a deux choses qui à mon avis sont plus importantes, c'est d'une part le climat général dans le pays et c'est, d'autre part, l'encrage des élus dans leur territoire. Ce que j'ai compris, c'est que l'exécutif envisage de redécouper les cantons. Que le temps pour le faire nécessite une année supplémentaire de mandat pour les conseillers généraux et régionaux. Il faut ensuite trouver des couples pour maintenir un scrutin majoritaire dans des grands cantons. Je partage assez volontiers le sentiment qui a été exprimé par notre collègue tout à l'heure. En ce qui me concerne, je reste attaché au canton parce que c'est une circonscription de proximité. Certes, il peut être nécessaire, à terme régulier, de retoucher les contours des cantons mais on ne doit le faire naturellement que d'une main assez tremblante. Voilà mon point de vue. J'étais pour les conseillers territoriaux parce que je trouvais que c'était une simplification utile et que cela permettait à nos collègues maires en particulier d'avoir les mêmes interlocuteurs.

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Yves Rome, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Oise.

**Monsieur Yves Rome, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Oise :** « Vous comprendrez bien que je ne partage pas du tout la méfiance du Sénateur Marini en la matière, qui reconnaît l'utilité du canton alors que le précédent gouvernement avait décidé de supprimer les départements pour créer un être hybride que l'on appelait le conseiller territorial. La nouvelle majorité a décidé de maintenir la collectivité départementale de plein exercice. Le Président de la République dans son propos à la Sorbonne dans le cadre des

Etats Généraux a simplement précisé qu'il y a deux éléments qui le guident dans cette réforme, qui restera à intervenir, et qui sera soumise aux parlementaires. Il faut prendre en compte à la fois la proximité et la parité. Cela signifie également que dans cet esprit là, si on va plus loin (mais les débats ne sont pas encore ouverts), l'échelon cantonal sera maintenu dans le cadre d'une réforme beaucoup plus globale qui interviendra inévitablement dans le cadre des modalités pour désigner les députés puisqu'il y aura très certainement l'introduction d'une dose de proportionnelle. Avant que de découper les cantons, on découpera les circonscriptions. C'est à l'intérieur des circonscriptions que s'opérera, de manière équitable, le cadre de la population des dix cantons puisque, vous le savez, les circonscriptions électorales pour les députés sont à peu près d'importance égale. Il en sera de même pour les futurs cantons si le projet de loi est déposé devant le parlement et si le projet de loi est adopté. Il est légitime, et ma collègue Laurence Rossignol l'explicitera mieux que moi, que la représentation paritaire puisse être assurée comme c'est le cas quasiment aujourd'hui dans toutes les collectivités et plus particulièrement à l'échelon régional. Ce sera un progrès pour l'institution départementale et une consolidation dans l'esprit de nos concitoyens, d'une collectivité de proximité qui rend des services éminents. »

**Madame Laurence Rossignol, Sénatrice :** « Un mot pour confirmer ce que vient de dire le Président Yves Rome. On ne réforme pas l'existant, on réforme la réforme au stade où on en est. La réforme du conseiller territorial était loin de faire l'unanimité parce qu'elle visait à simplifier paraît-il un empilement administratif et en réalité elle éloignait les élus de leurs concitoyens et des communes. Je voudrais juste faire remarquer une chose c'est que parmi les réformes que nous devons faire, il y avait une option pour les départements qu'était la proportionnelle. Nous considérons que la proportionnelle n'est pas la bonne réforme pour permettre au mieux de représenter la diversité des territoires. La réforme qui est proposée, qui n'est pas encore votée, c'est celle du maintien du scrutin de circonscription cantonale et d'avancer sur la parité. Effectivement, j'ai entendu ce que disait tout à l'heure un de nos collègues. Comment je vais trouver une femme pour faire le ticket avec moi ? Vous verrez, vous trouverez. Il y a aussi des femmes qui vont chercher un homme. »

Monsieur Vasselle propose d'en rester là pour cette question. Il interrompt cette séance afin de donner la parole à Jacques Péliissard afin qu'il puisse faire son allocution et répondre à la question du maire de Morienvall.

**Monsieur Jacques Péliissard, Président de l'Association des Maires de France :** « Je suis très heureux et impressionné par votre nombre ici à Clermont. C'est toujours, une grosse affluence pour l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise. Bravo pour votre nombre et pour l'approche attentive qu'est la vôtre et je suis très heureux, cher Alain Vasselle, d'être ici pour plusieurs raisons.

D'abord parce que je visite une association départementale qui marche bien. J'ai vu votre rapport d'activité et j'ai vu ce que vous faites en termes de consultations juridiques. Plus de 700 consultations juridiques par an. J'ai vu ce que vous faites en matière de formations : 432 élus formés avec un registre d'action très vaste. Bref, bravo à l'association qu'est l'Union des Maires de l'Oise.

La deuxième raison de ma satisfaction est que je suis ici, à cette tribune, avec des hommes que je connais et que j'apprécie. Jean-François Mancel et Philippe Marini sont des amis depuis longtemps. Je connais aussi Yves Rome, nous avons siégés ensemble comme Députés il y a quelques années. J'apprécie Alain Vasselle avec sa démarche exigeante, pas



toujours facile d'équilibre dans la gestion d'une Association Départementale. Bravo à Alain Vasselle et à toute l'équipe qui l'entoure. Puis j'apprécie votre Préfet qui a été Directeur général des services de l'Association des Maires de France pendant deux ans et demi et qui a apporté à la fois sa compétence, son efficacité, et son exigence.

Vous dire aussi que je suis là pour une troisième raison. Pour expliquer les positions de l'AMF sur trois registres, parmi lesquels une question qui m'a été posée. Premier registre, c'est la réforme territoriale. Le deuxième registre que j'évoquerai, c'est la refondation de l'école. Et nous finirons par les finances locales.

Premier registre donc, la réforme territoriale. Nous, Association des Maires de France avec la pluralité et la diversité de notre composition, nous avons porté le message selon lequel les communes et les intercommunalités devaient bénéficier de la clause générale de compétence. Le président de la République lors de son discours de la Sorbonne l'a validé, comme l'ancien gouvernement l'avait aussi validé dans le cadre de la réforme territoriale. Nous sommes compétents, avec vos intercommunalités, avec une démarche, de mutualisation très intéressante, permise maintenant par la loi du 13 août 2004, confirmée par la loi du 16 décembre 2010. On peut maintenant, entre commune et intercommunalité, avoir une approche mutualisée, partager des services, avoir une démarche de complémentarité et une meilleure efficacité dans les dépenses publiques. Parce que nous le savons tous, dans nos communes, dans les départements, dans les régions, c'est bien l'efficacité de la dépense publique qui doit être notre ardente obligation. Ensemble, nous faisons mieux, commune et intercommunalité. La mutualisation est maintenant possible avec une sécurisation juridique totale et au niveau du droit français, et au niveau du droit européen.

Nous avons affirmé également vis-à-vis du gouvernement, comme de l'ancien, qu'il est nécessaire d'avoir un mode de désignation des conseillers communautaires qui ne mette pas à l'écart les communes. Qu'il fallait une synergie entre commune et intercommunalité mais qu'il ne fallait pas marginaliser les communes dans la désignation des conseillers communautaires. Le Président de la République, dans son discours à la Sorbonne a confirmé le principe du fléchage. Il faut encore maintenant fixer le seuil des habitants à partir duquel le scrutin de liste s'appliquera mais il y a une continuité intéressante pour le bloc local.

Troisième élément qui me paraît important. C'est la mise en place d'un dispositif de meilleur partenariat entre l'Etat et les collectivités. Là aussi, mes chers collègues, c'est ce qui fait la force de l'AMF. Son indépendance et la constance de ses positions. Depuis des années, au Congrès des Maires de France, et vous êtes nombreux à y venir, j'avais plaidé pour un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités. Avait été envisagée la conférence nationale des exécutifs. Sur le papier, les choses étaient claires par contre elle n'a jamais été réunie. Nous avons eu le même discours avec le nouveau gouvernement et le Président de la République a annoncé lors de son discours à la Sorbonne que serait créé un haut conseil des Territoires pour permettre ce dialogue, cette concertation, cette écoute mutuelle entre les différents niveaux territoriaux et l'Etat. Je crois que c'est une bonne chose. Cette démarche devrait être complétée par une forme de gouvernance infra-régionale pour qu'il y ait au niveau de nos territoires, une volonté de travailler ensemble, d'être plus efficace, de porter ensemble nos projets de territoires. Voilà ce que je tenais à vous dire rapidement sur le dossier de la réforme territoriale.

Deuxième sujet que je souhaite aborder rapidement, c'est la question de l'école. Or sur ce registre, le Ministre Peillon a souhaité procéder à une refondation de l'école, un

changement des rythmes scolaires. On l'avait déjà vécu il y a quelques années du temps du Ministre Darcos.

Sur ce registre, les positions de l'AMF sont claires. Nous souhaitons une réforme qui soit favorable et profitable à l'enfant. Nous souhaitons une durabilité dans les réformes. On ne peut pas changer le rythme scolaire tous les deux ou trois ans. Il faut donc une pérennité des réformes.

Troisième chose, nous souhaitons que, par contre, les intérêts des collectivités locales ne soient pas altérés. Et sur ce registre, nous attendons encore des réponses. La première véritable réunion de concertation avec Monsieur Peillon date de mercredi de cette semaine avec une application annoncée pour la rentrée de septembre 2013. Donc il faudra cravacher et je l'espère, de la part de l'Etat, faire des efforts pour compenser aux communes, les dépenses nouvelles que celles-ci auraient à supporter.

Je vous donne de façon très rapide le programme tel qu'il est prévu par le ministère de l'Education Nationale : avoir un temps de sortie des enfants à 16h30, et avoir une heure entre 15h30 et 16h30 qui serait une heure hors temps scolaire, de devoir ou d'animation. Cela ferait quatre heures par semaine en plus du mercredi matin. Ces quatre heures par semaine seraient réparties de la façon suivante : deux heures et demie à la charge de l'Education Nationale, et une heure et demi à la charge des communes par semaine.

Plusieurs problèmes se posent. D'abord le coût de cette heure et demi supplémentaire dont nous aurons à supporter les conséquences financières. Le coût n'est pas neutre.

Deuxième chose, il va falloir aussi recruter. Dans les grandes villes, c'est possible. En zone plus rurale, c'est beaucoup plus délicat.

Avec un troisième élément que je tiens à vous dire et qui me paraît également préoccupant, ce sont les horaires d'intervention. Quand on va faire ré intervenir entre 15h et 16h30 ou 14h et 14h30, des personnels municipaux, cela ne va pas être facile de faire revenir des agents pour assurer des prestations entre 16h et 16h30 avec une discontinuité par rapport à la pause méridienne.

Autre chose encore, c'est le mercredi matin. Cela va susciter des risques de nouvelles périodes de garderie avant l'école, peut-être de restauration scolaire après l'école. Sur tous ces registres, nous sommes en négociation et nous aurons une négociation qui sera exigeante parce que nous, Association des Maires de France, Union des Maires de l'Oise, nous défendons les intérêts légitimes des communes. Nous aurons une négociation exigeante mais aussi constructive et loyale puisqu'à la sortie, il s'agit de l'intérêt des enfants.

Voici ce que je tenais à dire sur cette question mais elle se relie au troisième volet que je tenais à évoquer qui est la question de la fiscalité et des finances locales.

Sur ce registre, là aussi, constance de la position de l'Association des Maires de France. L'AMF, du temps de François Fillon, avait dit « nous savons que la situation du pays est difficile, nous acceptons le gel des dotations de l'Etat ». En 2012, par exemple, il y a eu gel des dotations de l'Etat. C'est un gel en valeur c'est-à-dire que l'inflation n'est pas prise en compte. C'est environ 2% par an. Pour 2013, nous avons dit : « il y a un gel annoncé, nous

sommes d'accord sur ce gel en valeur ». Par contre, j'avais dit avec force à François Fillon : « le gel c'est pas plus mais c'est pas moins ». Serait annoncé, dans la trajectoire des finances publiques pour 2014/2015, une baisse de 750 millions d'euros par an, soit moins 3%. Ce que je redoute, et je le dis ici publiquement, très clairement de façon très loyale et très neutre par rapport à l'ensemble des parlementaires, c'est un effet ciseau. Nos dotations d'Etat vont baisser, on le sait. Nous sommes dans une période, avant l'élection municipale de 2014, où par hypothèse il n'y a pas de grands risques pour nos concitoyens de voir des augmentations fiscales. Par contre, face à ces dotations qui baissent, nos dépenses augmentent puisque la CNRACL augmente de 1,35% sa cotisation. Puis, toute une série de normes s'ajoute. Il y a les normes scolaires qui peuvent avoir des conséquences sur nos finances. Nous avons, depuis des années, poussé les feux pour qu'il y ait un contrôle des normes. A été mise en place la commission consultative d'évaluation des normes, qui marche bien mais qui n'a qu'un avis simple. J'ai entendu avec plaisir, le Président de la République, lors de son discours à la Sorbonne, parler d'une évolution puisque la commission consultative d'évaluation des normes aurait à prononcer un avis favorable. C'est bien. Il faut aussi évaluer le stock des normes et il faut évaluer de façon plus exigeante, mes chers collègues parlementaires, les lois que nous votons. Les impacts financiers doivent être évalués avec précisions. Voilà ce que je tenais à dire sur l'effet ciseau.

Sur la question de l'investissement, quelques mots pour compléter ce qui a été dit lors de la table-ronde précédente. Nous collectivités locales, nous investissons 70% de l'investissement du bloc public par an. C'est énorme. C'est 40 milliards par an et cela n'impacte pas notre endettement puisque l'endettement du bloc local était de 30 % de l'endettement de la Nation en 1981 et aujourd'hui, ce n'est plus que 10 %. On a respecté au-delà notre règle d'or. On a largement autofinancé nos investissements et permis à notre activité économique de vivre grâce à nos investissements.

Par contre, on a un souci aujourd'hui : effet ciseau sur l'autofinancement qui va en supporter les conséquences. Et puis aussi ce qui a été dit sur les banques. Là aussi je tiens à bien redire les choses. Quelle est la situation ? Nous empruntons, nous collectivités territoriales, environ 16 à 18 milliards par an en complément de ce que nous épargnons. Ces 16 à 18 milliards par an nous avons aujourd'hui du mal à les trouver. Les collectivités locales sont toujours de bons risques. Nous ne sommes pas des clients douteux pour les banques. Par contre, nous ne plaçons pas nos dépôts dans des banques mais au Trésor. Or, les banques, en respectant des règles dites « Bâle 2 », ont tendance à prêter à ceux qui déposent des fonds chez elles puisque les banques ont besoin de dépôts pour sécuriser leurs prêts. Ne déposant pas, nous ne sommes pas de bons clients en termes de possibilité de dégager des prêts pour les collectivités. C'est une règle précise, indépendante des collectivités locales, qui pourrait être amendée pour tenir compte des collectivités locales et qui aujourd'hui s'impose à nous. Or, les banques prêtent environ 10 milliards. Par rapport aux besoins des collectivités locales, il manque de l'argent. Il y a un projet intéressant de la Banque Postale lié à la Caisse des Dépôts et Consignations pour prêter à partir du 6 novembre, sur du crédit à moyen ou à court termes, 4 ou 5 milliards. Il en manquera encore mais c'est dans ce contexte qu'avec Michel Destot, président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, qu'avec Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon et Président de l'Association des Communautés Urbaines de France, qu'on a conçu, sur une idée que l'on caressait depuis des années, le projet d'une agence publique de financement des collectivités qui permettrait, avec une gouvernance par les collectivités locales, avec une solidarité finale entre collectivités, d'avoir un concours financier complémentaire. Cela permettrait d'avoir une diversification de l'accès au crédit, d'avoir une optimisation des taux, d'avoir une

meilleure fluidité des prêts. Cette démarche est en cours, et je le dis aux parlementaires présents, il faut que tous ensemble, nous fassions corps pour faire avancer les choses. Parce qu'aujourd'hui, il y a une certaine tiédeur de Bercy qui a peur de ce qu'ils appellent dans leur langage « une garantie implicite de l'Etat ». Or, avec les systèmes de garanties mutuelles, les systèmes de dépôts et de mise en commun de certaines recettes fiscales et financières pour faire face à un pépin, avec cette agence, à mon sens, il n'y a pas de risques de « garantie implicite de l'Etat ». Lorsque nous avons créé l'Association d'étude de préfiguration de l'Agence, il fallait signer cet appel à la création et contribuer puisque nous avons fait une étude qui était chère avec des cabinets compétents. Aujourd'hui, il faut faire avancer les choses. Parmi les signataires, il y avait Monsieur Ayrault, Monsieur Moscovici, Monsieur Valls. Tous ensemble, quelque soit nos étiquettes politiques, il faut ensemble pousser pour que ce dossier avance, pour que nous puissions avoir une meilleure couverture de nos capacités et de nos besoins d'investissement.

Voilà, chers amis, chers collègues, j'en ai fini. Tous ensemble, nous portons les projets de territoire. Tous ensemble, nous sommes des éléments de cohésion sociale. Chaque jour, nous retissons le tissu social. Chaque jour, nous faisons vivre nos espaces territoriaux. Pour tout cela, je tenais à rendre hommage aux élus de l'Oise. »

**Monsieur Vasselle** remercie vivement Monsieur Jacques Pélissard pour sa présence et son intervention. Il rouvre la séance de questions/réponses et donne ensuite la parole de à Monsieur Hubert Briatte, Maire de Morienvall pour une nouvelle question.

**Monsieur Hubert Briatte, Maire de Morienvall :** « Ma question est adressée à Monsieur le Président du Conseil Général. Il se dit que vous voulez supprimer les transports scolaires. Quel est votre projet ? »

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Michel Le Tallec, Maire de Le Coudray-sur-Thelle.

**Monsieur Michel Le Tallec, Maire de Le Coudray-sur-Thelle :** « Ma question concerne l'équilibre qu'il va y avoir avec la réforme des rythmes scolaires pour la répartition des transports scolaires. Nous faisons partie d'un regroupement scolaire et nous voulons savoir qu'elle est la part que mettra le département. Il faut savoir qu'une journée supplémentaire, c'est 20% de plus de dépenses au niveau du transport. »

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Yves Butin, Maire de Villeselve.

**Monsieur Yves Butin, Maire de Villeselve :** « Ma question concerne les renforcements des réseaux de distribution électrique. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, c'est EDF qui paie. Dans les communes en dessous de 2 000 habitants, c'est à la charge des communes. Sommes-nous donc tous bien français ? »

Monsieur Vasselle donne la parole aux personnalités présentes pour répondre à cette série de questions.

**Monsieur Yves Rome, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Oise :** « Concernant le dernier sujet, oui Monsieur le Maire, vous avez raison. C'est injuste et inéquitable que de faire supporter aux communes de moins de 2 000 habitants la charge du renforcement du réseau électrique alors que pour les zones urbanisées, c'est pris en charge

par ERDF. Effectivement, il va falloir, avec ma collègue Laurence Rossignol, qu'au Sénat au moins et peut être avec l'appui de Philippe Marini, nous portions le sujet pour que cette inéquité soit si possible corrigée dans les délais les plus rapides. Cela résulte, d'une disposition de la loi Grenelle, pour lutter paraît-il contre l'étalement urbain. Je considère que, attachés que nous sommes à la France rurale et notamment dans ce département, il faudrait parvenir à corriger cette inéquité le plus rapidement possible. Nous allons y travailler.

La deuxième question, Monsieur le Tallec, vous avez eu la réponse avec Monsieur Pélissard. Les négociations sont en cours. Je ne sais pas anticiper sur le résultat de négociations qui ne sont pas encore effectives. J'en mesure les risques et il m'est arrivé, étant soucieux de préserver le système que nous avons mis en place, d'en évaluer le coût financier. Alors, espérons que là aussi, les choses pourront progresser.

J'ai fait répéter la question à Monsieur Briatte, tant elle me paraissait incongrue. Incongrue pourquoi ? Il n'y a aucun risque puisque la loi nous fait obligation d'organiser les transports scolaires. Il n'y a aucune raison que le Président du Conseil Général que je suis déroge à la loi. Nous continuerons à organiser les transports scolaires dans le département. Mais je crois que la question, pour aussi simple qu'elle paraissait, était beaucoup plus légèrement pernicieuse, si vous m'autorisez l'expression. Car en fait, il s'agissait plutôt de la question de la gratuité. C'était ça, la vraie question et il fallait la poser très concrètement. Effectivement, aujourd'hui, il existe à peine moins de 20 départements en France qui assurent la gratuité des transports scolaires. Je crains, qu'au vue des difficultés qui sont devant nous pour l'ensemble des collectivités, la réparation de l'Etat Nation sera lourde et emportera quelques efforts à accomplir. Et bien, nous maintiendrons la gratuité des transports scolaires dans le département. Pour ce qui relève de notre compétence pure, les collégiens. Pour ce qui relève d'une compétence qui n'est pas complètement la notre : les lycéens. Et pour ce qui relève aussi de l'effort de solidarité que nous devons exercer en direction des communes en regroupements scolaires. C'est une dépense de près de 60 millions d'euros que nous continuerons à couvrir. »

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole aux élus souhaitant poser une question à Monsieur le Préfet.

**Monsieur Hubert Briatte, Maire de Morienvall :** « Je suis président du SAGE Automne et dernièrement nous avons eu l'intervention de l'ONEMA qui certes font un travail qui leur est dû en réglementation avec les lois. Cependant, ces maires viennent me voir et il me demande si je peux intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour qu'ils aient un peu plus de diplomatie, d'écoute et de compréhension. Car lorsque vous recevez un PV et que l'on vous dit que l'on peut encourir jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 18 000 € d'amende, ça ne fait pas plaisir. Il est très désagréable, pour un maire que nous sommes, pour des amateurs que nous sommes, d'avoir des documents qui arrive comme cela. Je compte sur votre intervention auprès de l'ONEMA. »

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise :** « Je suis relativement d'accord avec vos préoccupations Monsieur le Maire. Le ton de certain PV n'est pas nécessairement en phase avec ce que vous seriez en droit d'attendre. Il faut savoir néanmoins que ces procédures sont extrêmement contraintes réglementairement et que les PV doivent comporter un certains nombres de mentions. Pour autant, j'ai la conviction, que je vais faire partager à l'ONEMA, que une fermeté dans le fond n'est pas exclusive d'une certaine

douceur et d'une certaine diplomatie dans la forme. C'est donc le message que je vais faire passer. Et puis votre intervention suggère une autre idée de ma part que je soumetts au Président de l'UMO. Est-ce que nous ne pourrions pas organiser une réunion sur ce thème à laquelle nous inviterions l'ONEMA de manière à ce que vous compreniez leurs préoccupations et qu'ils comprennent mieux les vôtres. Dans l'immédiat, je fais état auprès de l'ONEMA de vos préoccupations et je suggère cette idée Monsieur le Président.

**Monsieur Vasselle, Président de l'Union des Maires de l'Oise :** « Monsieur le Préfet, si vous en êtes d'accord, on invitera à un prochain conseil d'administration de l'UMO, l'ONEMA pour que l'on puisse avoir un échange avec eux. S'il y a des maires qui sont très directement concernés par ce type de situation, qu'ils me les fassent remonter et on les invitera pour assister à cet échange. »

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Monsieur Christian Siméau, Maire de Montmacq.

**Monsieur Christian Siméau, Maire de Montmacq :** « J'avais deux questions qui étaient dans l'évolution des rythmes scolaires. Nous avons déjà répondu en partie. La deuxième question que je souhaite partager avec mes collègues maires c'était dans la future application du mariage de couples homosexuels. Comment utiliser un droit de retrait en cas de désaccord ? Merci de nous éclairer sur le comportement à adopter afin de ne pas être hors la loi. »

Monsieur Vasselle en profite pour relayer la question de même nature posée par Monsieur de Luppé, Maire de Beaurepaire et qui est absent ce jour. Il interpellait également Monsieur le Préfet sur la future loi sur le mariage homosexuel et il posait la question suivante : « la loi sera-t-elle assortie d'une clause de conscience à l'égard des maires qui ne souhaiterait pas en célébrer ? ». Monsieur Vasselle indique que ce sont des questions qui reviennent assez régulièrement et que la réponse est peut être plus chez les parlementaires qui auront à se prononcer sur la loi que de la part de Monsieur le Préfet.

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise :** « Le maire est officier d'état civil. A cet effet, il lui appartient d'appliquer les dispositions du droit civil et notamment celles relatives au mariage et le cas échéant, les nouvelles dispositions qui seront introduites par le législateur. C'est au législateur qu'il appartiendra, le cas échéant, de définir les conditions de mise en œuvre de cette obligation. Donc je renvoie à la sagesse du parlement. Sur la seconde question qui était les conséquences pour les collectivités locales de l'évolution des rythmes scolaires, Monsieur Pélissard a déjà largement répondu. Ce que je peux ajouter, au nom de l'Etat, c'est que rien n'est figé. La consultation est en cours et elle va se poursuivre. Le jeu reste ouvert et des rendez-vous sont prévus entre les grandes associations d'élus et le ministre de l'Education Nationale. Vous aurez, les uns et les autres, par le biais de vos associations dont je connais la capacité et la pugnacité, les voies et moyens de faire entendre votre voix. Madame l'Inspectrice d'Académie est présente, je ne sais pas si elle veut ajouter un mot où si elle considère que ce que j'ai dit est complet. »

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Claude Picart, Maire de Néry.

**Monsieur Claude Picart, Maire de Néry :** « Ma question s'adresse à Monsieur le Préfet et aussi aux représentants de la Justice. Elle porte sur les ordures ménagères. Notre communauté de communes a opté pour le ramassage et la redevance au poids depuis

maintenant 2 ans. Le résultat est probant puisque la masse d'ordures a diminué d'environ 60%. Mais il se trouve que la contrepartie, c'est les dépôts sauvages. On en a beaucoup autour de nos points d'apport volontaire mais également sur les chemins de campagne. Tout cela coûte très cher à la communauté de communes et aux communes pour débarrasser, trier, acheminer vers les déchetteries. J'ai eu l'occasion d'identifier une personne qui avait déposé énormément d'ordures. J'ai déposé une plainte au nom du maire de la commune. J'ai attendu plus d'un an pour obtenir une réponse qui m'a été adressée à titre personnel, à mon domicile. L'infraction étant insuffisamment caractérisée, l'affaire a été classée. J'ai quand même trouvé cela assez surprenant et assez décevant. Il faudrait que nous ayons le concours de la gendarmerie pour essayer de traquer un peu tous ces gens indécents et que des amendes leur soit infligées. Si nous ne prenons pas le problème à bras le corps rapidement, j'ai bien peur que nos campagnes ne ressemblent à des décharges dans l'avenir. Je rajouterai aussi un petit mot concernant les gens du voyage. Il n'y a pas deux poids, deux mesures pour tous les usagers du service de ramassage des ordures ménagères. Ces gens ont refusé la poubelle code-barre. Ils n'achètent pas non plus de sacs prépayés. Que font-ils de leurs ordures ? En tous cas, ils ne participent pas à l'équilibre du budget. »

**Monsieur Philippe Marini, Sénateur-Maire de Compiègne :** « J'ai un élément supplémentaire à propos des dépôts de plainte et notamment dans le domaine de l'environnement. Le syndicat mixte de la Vallée de l'Oise gère 23 déchetteries et s'efforce de veiller à l'ordre public et à l'absence de délinquance sur ces déchetteries. Dès lors, nous déposons régulièrement des plaintes. Il est arrivé souvent, que les plaintes soient enregistrées au nom du fonctionnaire qui réalise la démarche et non pas au nom de la personne morale. De ce fait, ce fonctionnaire se met en risque et je suggère, pour faciliter les dépôts de plainte au nom des collectivités territoriales, qu'une communication soit faite auprès des tribunaux, pour que l'on évite ce genre de situation. »

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise :** « Merci de votre question. Vous l'avez dit, vous disposez au titre de vos pouvoirs de police administratif de la compétence pour réglementer la collecte et l'élimination des ordures ménagères. Vous avez la compétence pour constater les infractions en la matière. C'est une infraction pénale qui peut être constatée par les forces de gendarmerie en particulier dans le cadre du flagrant délit mais également par tout officier de police judiciaire c'est-à-dire le maire, ses adjoints, un policier municipal ou un garde-champêtre. Tout le monde peut, dans ce cadre là, verbaliser. Vous êtes au cœur du dispositif. Le colonel de gendarmerie qui est à trois rangs de vous a bien entendu ce que vous avez dit et entend bien mon indication de répondre aux préoccupations des maires dans ce type de cas de figure. S'agissant des suites judiciaires, la justice n'est pas sous mon autorité mais il m'arrive de rencontrer les procureurs et lors de notre prochaine réunion de ce qu'on appelle l'Etat major de sécurité, où nous évoquons conjointement les problèmes administratifs et judiciaires, je demande qu'on inscrive cette question de la constatation des infractions à la réglementation des ordures ménagères et aux voies et moyens de donner davantage de suites judiciaires aux plaintes déposées par les maires. »

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Jean-Claude Patron, Maire de Vandélicourt.

**Monsieur Jean-Claude Patron, Maire de Vandélicourt :** « Voilà ce qui m'amène à m'exprimer devant vous aujourd'hui. C'est la non-réponse, souvent, de l'administration

judiciaire même sur des problèmes d'insécurité que subit notre population. Dans mon village, depuis 2008, grâce au conseil général uniquement, nous avons remis en accessibilité aux handicapés, 500 mètres de trottoir. Une personne de Vandélicourt, sur une centaine de mètres nous pose problème. Constat de gendarmerie, sans suite. Procureur de la République, sans suite. Tribunal administratif, sans suite. Et pourtant toujours avec les bons conseils de l'Union des Maires de l'Oise et son service juridique que je salue. »

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise :** « Monsieur le Maire, merci de votre question. Ce que vous appelez la juridiction judiciaire, c'est la justice. Ce n'est donc pas un service soumis à mon autorité. Néanmoins, on ne peut pas laisser votre question sans réponse ou votre problème sans solution. Vous relevez de l'arrondissement de Compiègne. Je suggère que le Sous-préfet vous rencontre avec le Colonel de gendarmerie après avoir, le cas échéant, pris contact avec les autorités judiciaires pour faire le point sur votre situation et y apporter une réponse concrète. Je le dis, pour ce type de sujet, n'hésitez pas à aller voir votre Sous-préfet. C'est votre échelon de proximité, votre contact direct et il peut vous débrouiller un certains nombres d'affaires qui vous paraissent insoluble notamment en réunissant autour d'une table les services de l'Etat concernés et le cas échéant, en intervenant de manière discrète et informelle auprès des Parquets. »

**Monsieur Vasselle** donne la parole à Madame Micheline Fusée, Maire de Saint-Vaast-de-Longmont.

**Madame Micheline Fusée, Maire de Saint-Vaast-de-Longmont :** « J'ai des problèmes au niveau des permis de construire qui sont instruits à Senlis et qui régulièrement, se réfèrent à un plan d'occupation des sols qui n'existent plus depuis 2005. Cela pose plein de litiges et je me retrouve souvent au tribunal avec des pétitionnaires qui n'obtiennent pas satisfaction où qui sont contre la décision prise. Je voudrai bien savoir comment je peux agir car quelques fois, on refuse un permis de construire au prétexte qu'il est dans le périmètre de l'église classée ou qu'il y a des fouilles archéologiques mais tout cela est faux. Je ne sais pas à qui je dois m'adresser et comment je peux être aidée parce que je me retrouve au tribunal avec des frais et pas toujours les solutions attendues. Lorsqu'un maire se présente au tribunal, je dois avouer qu'on est plutôt mis au banc des accusés qu'au niveau de la défense que nous venons présenter pour nos communes. Les éléments qui sont pris en compte ne sont pas la réalité parce qu'évidemment on ne connaît pas nos communes et on ne sait pas comment elles sont organisées. Quand on nous affirme qu'une construction ne défigurera pas la commune alors que c'est totalement à l'encontre de ce que le conseil municipal a décidé pour préserver notre cadre de vie, je trouve que quelques fois nous ne sommes pas soutenus ni aidés. »

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet :** « D'abord un rappel de la procédure. La DDT, elle travaille pour votre compte. Les dossiers qui sont transmis en mairie, en matière de permis de construire, sont transmis à la DDT qui vérifie les règles applicables et qui vous propose une décision. Il arrive effectivement que la DDT rencontre des difficultés. Généralement ces difficultés sont doubles. Elles sont liées soit à la méconnaissance des réseaux, soit à l'ambiguïté de l'application et de la mise en œuvre d'un certain nombre de règles du PLU. Ces règles pouvant être modifiées. Voilà ce que je peux dire globalement. Si Monsieur Guillard, Directeur de la DDT veut également ajouter des éléments de réponse. Là aussi, est ce que vous avez eu l'occasion d'en parler avec votre sous-préfète ? Je vous suggère d'en parler avec elle. »



**Monsieur Vasselle** donne la parole à Monsieur Hervé Deplanque, Maire de Salency.

**Monsieur Hervé Deplanque, Maire de Salency** : « Ma question rejoint un peu celle de mon collègue de Lagny. Je voudrai savoir où en est la réforme en matière de seuils de scrutin pour les prochaines municipales. »

**Monsieur Vasselle, Président de l'UMO** : « Je rappellerai sur ce point la position exprimée par l'UMO. Nous avons lancé une très vaste enquête auprès de toutes les communes et l'UMO avait transmis à l'AMF notre position à savoir statut quo. On ne touche à rien et on reste à 3 500 habitants en ayant dans l'idée que s'il devait y avoir une évolution, elle ne devrait pas descendre en dessous d'un seuil de 2 000 habitants. Pour le moment la question n'a pas été tranchée. »

**Monsieur Philippe Marini, Sénateur-Maire de Compiègne** : « Comme l'a dit le Président Vasselle, c'est un honneur qui m'a été réservé, d'être auditionné sur différents sujets par Lionel Jospin en qualité de Président de la commission sur la modernisation et la transparence de la vie publique. Je lui ai dit comment je raisonnais sur ce sujet et il a bien voulu me faire un compliment in fine, en me disant que ce que j'avais dit était très cohérent. Le connaissant et connaissant sa rigueur d'esprit, c'est effectivement plutôt un compliment. Sur le point qu'évoque le Président Vasselle qui n'a pas été vraiment au cœur de l'entretien, je suis pour ma part solidaire de la position prise par l'Union des Maires de l'Oise. Je souhaite le maintien du statut quo. J'avais le sentiment, sous l'ancienne majorité, qu'un compromis pouvait s'esquisser probablement au niveau de 2 000 habitants et que c'était la position la plus vraisemblable au niveau du Sénat. Maintenant, nos collègues de la nouvelle majorité peuvent nous dire leur façon de penser compte tenu de ce qui nous revient du terrain et de la facilité plus ou moins grande à constituer des listes dans les communes et également de l'impact de la constitution des listes sur l'état d'esprit, la culture d'une commune.

Monsieur Yves Rome, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Oise : « Aujourd'hui, de mon point de vue, dans l'état actuel de mes connaissances, les changements dont on a beaucoup parlé c'était plutôt avant que maintenant et en tout cas, moi je resterai, dans le cadre des positions que je serai amené à faire connaître ou à prendre, sur la position de celle de notre association. Il faut veiller à ce que l'administration surtout au plus petit échelon de nos territoires reste la plus unanime possible en tout cas la mieux organisée. Parce que l'introduction de la proportionnelle dans les communes de 500 habitants, moi à titre personnel, j'y suis profondément hostile. »

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet** : « L'essentiel a été dit. S'agissant des élections municipales et des seuils de scrutins, les règles n'ont pas changé. En l'état actuel des choses, les conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants restent élus au scrutin majoritaire.»

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Stanislas Barthélémy, Maire de Longueil-Sainte-Marie.

**Monsieur Stanislas Barthélémy, Maire de Longueil-Sainte-Marie** : « Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, a été mis en place les déclarations DICT et déclarations de travaux. Je suis d'accord sur la nécessité de cette réforme car il y avait un peu trop d'accidents. Mais j'ai quand même

quelques questions. La première : Pourquoi est-ce que la DDT n'a fait aucune information auprès des maires sur cette nouvelle réforme et pourquoi on s'est retrouvé à appliquer cette réforme sur les DICT seuls ? La deuxième : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de période transitoire ? Nous avons des DICT qui fonctionnaient avant et maintenant pour les nouvelles DICT il faut avoir un numéro de DT. Cela a mis des blocages. Le principe d'application d'une nouvelle règle, c'est en général de mettre en place une période d'application transitoire qui permet de résoudre les problèmes. Troisièmement, la commune a déclaré ses réseaux et en fait, pour éviter de devoir répondre à chacune des déclarations qui tombent sur l'ensemble de ma commune, je suis obligée de déclarer les rues qui sont concernées. Quand j'ai essayé de déclarer les rues qui sont concernées, je me suis retrouvé face à un super logiciel qui me demandait de déposer mon fichier sous des formats qui ne correspondaient pas. Quelle aide puis-je avoir de l'Etat ? France Télécom vient d'obtenir l'autorisation de ne plus déposer ses cartes car c'était trop compliqué pour lui mais nous, nous devons toujours le faire. Par ailleurs, s'il faut diminuer le coût des collectivités et si on nous demande de faire des économies, ce n'est pas en nous rajoutant des papiers à devoir remplir systématiquement. »

**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet :** « Un mot pour redire le pourquoi de cette loi sur les réseaux qui a pour objectif de prévenir les dommages qui sont fréquents sur les réseaux et de prévenir les conséquences de ces dommages sur la sécurité des personnes et des biens. Cette loi est nécessaire et le travail que vous faites, pour difficile qu'il soit, est utile. Je pense que nous investissons pour la sécurité et pour des économies ultérieures. C'est la raison pour laquelle la loi a mis en place une base de données informatique. Pour vous aider, l'Etat a mis en place un site internet qui est censé vous donner des informations complémentaires et vous indiquer le *modus operandi*. Ce que je constate, c'est que vous déplorez néanmoins un déficit d'informations. On va essayer d'y remédier notamment avec la DDT. S'il faut refaire un exposé des modalités pratiques, on le fera dans *l'Etat à l'écran* qui est la lettre que j'envoie aux maires tous les mois. Je suis disposé aussi, si vous avez besoin d'autres informations personnalisées, à faire en lien avec la DDT des réunions de manière à vous expliquer les voies et moyens de réaliser ce diagnostic le plus rapidement possible. Pour répondre à votre question plus directement encore, cette obligation législative ne s'assortit pas d'une aide financière. C'est pour les communes un investissement mais je ne doute pas qu'en termes de sécurité, celui-ci sera rentabilisé. Pour autant, ce que je retiens, c'est ce déficit d'information que vous déplorez. »

**Monsieur Yves Rome, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Oise :** « Vous le savez très certainement, nous allons créer un syndicat mixte départemental pour la mise à très haut débit de notre territoire. Dans ce cadre là, nous avons l'intention de créer un système de prestation d'information géographique envers les communes notamment le géoréférencement des réseaux en cause et leurs déclarations sur la plateforme ad hoc pourrait être pris dans ce cadre là en charge par ledit syndicat au profit des plus petites communes de notre département. C'est un outil indispensable pour la gestion de nos territoires. »

Monsieur Alain Vasselle se fait ensuite le relais d'une remarque formulée par Monsieur Remblrier, Adjoint au Maire d'Uilly-Saint-Georges. Celui-ci fait remarquer qu'il est courant de voir des intervenants mandatés ou se présentant comme tels de la part d'établissements publics ou autres services (EDF, GDF, etc.), intervenir sur le territoire de la commune d'Uilly Saint-Georges, sans que la mairie en soit avertie. Leurs interventions ne manquent pas d'intriguer les habitants qui se tournent alors vers les services de la mairie ou interpellent les élus dans la rue, sans pouvoir obtenir de la part de ceux-ci une réponse,

puisqu'eux-mêmes ne connaissent pas les motifs des interventions. Il indique que nous relayons la demande d'Ully-Saint-Georges auprès de nos partenaires publics afin que les communes puissent être informées en amont.

Une fois les débats terminés, **Monsieur Vasselle** remercie les participants et les intervenants avant d'introduire les discours de clôture des diverses autorités locales.

### ***Seul le prononcé fait foi***

**Monsieur Claude Gewerc, Président du Conseil Régional de Picardie** : « Votre assemblée générale, notre rendez-vous auquel le Président Vasselle me fait l'honneur de me convier chaque année, est placé sous le signe de l'aggravation de la crise financière que connaît l'Europe. Nos concitoyens sont victimes de la montée de la précarité pour certains. La perte de confiance dans le progrès, en un avenir meilleur pour nous et nos enfants, est chaque jour plus forte. Au sein de notre Région, les inégalités territoriales deviennent plus marquées : dans les villes et notamment les quartiers populaires, dans nos villes petites et moyennes, frappées par la désindustrialisation, dans nos campagnes, où l'accès aux services essentiels est menacé. A la désespérance sociale née de la crise s'ajoute parfois un sentiment d'abandon de la puissance publique et ces inquiétudes ont largement contribué à l'alternance que notre Pays vient de connaître.

L'alternance, c'est la demande collective d'une autre direction, d'un autre chemin, d'un destin collectif maîtrisé. De nombreuses réformes sont d'ores et déjà engagées, les premières réformes de structures sont adoptées, comme celle de la création de la Banque Publique d'Investissement cette semaine encore.

Nos collectivités sont en première ligne face à la crise. Ce sont dans vos communes, Mesdames et Messieurs les Maires, que s'exprime prioritairement la demande d'une puissance publique protectrice. C'est le Département, mon cher Yves, qui répond avec célérité à l'urgence sociale. C'est nous tous, la Région en première ligne, qui devons renforcer nos politiques pour préparer au mieux l'avenir et relever les défis qui sont devant nous.

Ce sont aussi nos collectivités qui peuvent dès maintenant agir pour initier de grands chantiers. La part des collectivités locales dans l'investissement public est prépondérante, mais elle est menacée par l'essoufflement de nos recettes. Face aux difficultés financières de l'Etat, il est de notre responsabilité à tous de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour privilégier les investissements qui préparent l'avenir. Le budget de la Région en 2013 sera tourné vers cet objectif. Ce mouvement devra être amplifié dans les années à venir. L'acte 3 de la décentralisation répondra, si j'en crois les assurances que nous donnent le Président de la République et le Gouvernement, à cette exigence.

En matière de finances locales, vous avez évoqué ce matin la situation budgétaire de vos communes et intercommunalités. Si je devais retenir un indicateur des difficultés qui sont les vôtres, ce serait les mauvais taux de consommation des crédits FRAPP de la Région, ceux qui viennent en accompagnement de vos investissements. Malgré une année de prolongation, nous sommes collectivement en-deçà des objectifs que nous nous étions fixés. Cette situation doit nous interpeller. J'ai demandé à mes services d'étudier en 2013 la mise en place d'un « plan de relance régional » pour soutenir le plus rapidement et le plus

efficacement possible l'investissement de vos collectivités. Les fonds européens et les crédits territoriaux de la Région doivent être mobilisés en 2013 pour permettre à tous les projets structurants pour la Picardie de démarrer le plus rapidement possible.

Au-delà de l'année 2013, nous devrions connaître dans les mois qui viennent de nouvelles réformes en matière de finances locales. Je souhaite que celles-ci soient l'occasion de remplir plusieurs objectifs :

Tout d'abord un objectif de justice fiscale. La fiscalité locale est l'une des plus injustes et des plus archaïques. Sans doute l'une des plus difficiles à réformer également comme l'a montré la suppression de la taxe professionnelle. Nous avons besoin d'une fiscalité locale simplifiée et juste pour nos concitoyens.

Le second objectif, essentiel à mes yeux, est un objectif d'efficacité. La fiscalité doit être un moyen de réaliser les compétences que l'Etat nous demande de mettre en œuvre. Elle garantit également la réalité de la démocratie locale, nos assemblées devant être responsables devant les citoyens des impôts qu'elles lèvent et de l'usage qu'elles en font. Les Régions, singulièrement, doivent retrouver une autonomie fiscale qu'elles n'ont plus. Depuis 2010, je vous le rappelle, les Régions n'ont plus la possibilité de fixer leurs recettes par l'impôt.

Pour être efficace, la fiscalité locale doit retrouver du sens : je souhaite que les recettes de la Région soit en adéquation avec ses compétences et donc qu'un lien fiscal soit établi avec les activités économiques, la mobilité, la formation ou encore la transition environnementale. Sans fiscalité efficace, nos collectivités ne pourront plus, dans un proche avenir, remplir toutes leurs missions efficacement.

Enfin, le chantier de la péréquation entre les collectivités est ouvert. Il est indispensable que la solidarité, à la fois nationale et entre collectivités, s'exerce en faveur des territoires les plus fragiles, aussi bien dans les quartiers urbains que dans les zones rurales.

Des compétences et des finances locales clarifiées nous sont donc promises. Elles seront le gage d'une action publique plus efficace au service de nos concitoyens. Parmi les investissements qui préparent l'avenir, ceux que notre Pays réalise en matière de logement sont essentiels. Ils sont d'autant plus essentiels à mes yeux qu'ils jouent un effet levier évident pour l'emploi en Picardie, emplois qui sont durables et non délocalisables.

La question du logement, sur laquelle vous avez travaillé ce matin, concerne très directement nos concitoyens. La précarité au travail, l'évolution des compositions familiales, le vieillissement de la population ont mis à mal notre modèle du logement. Nous sont posés des problèmes de coût d'accès, de qualité du bâti, d'adaptation aux besoins... Ces symptômes d'une véritable crise larvée dans ce domaine essentiel pour la qualité de vie doivent appeler une réponse forte, à laquelle toutes les collectivités publiques doivent contribuer de concert pour la résoudre.

Je ne peux pas évoquer la question des moyens d'action que nous devons mobiliser sans mentionner le nouvel acte de décentralisation, pour lequel nous nous sommes retrouvés à Beauvais il y a quelques semaines. Ce que nous appelons de nos vœux, c'est une clarification des missions de chacun et que chacun se voit attribuer les moyens et la pleine responsabilité de ses compétences. Cela vaut aussi pour le logement.

Il revient d'abord à l'Etat de mettre à disposition des bailleurs sociaux les moyens nécessaires pour rattraper le retard immense qui a été pris. Le président de la République, dans son projet, avait annoncé 500 000 nouveaux logements par an – c'est considérable – dont 150 000 logements sociaux, sur une période longue. Ceux qui connaissent bien la question du logement savent que l'effort doit s'inscrire dans la durée. Les premières mesures prises vont dans le bon sens - notamment l'adoption de la loi de mobilisation du foncier public et de renforcement des obligations de logement social.

A la mobilisation de l'Etat doit répondre celle de nos collectivités. En matière de logement, la Région n'est pas naturellement en première ligne. Vous pourriez me dire « c'est bien beau, Monsieur le Président, de nous encourager à construire du logement en Picardie, mais vous, que faites vous ? ». Sachez que depuis 2005, la Région Picardie est l'une des seules en France à financer directement le logement social en visant prioritairement l'accession sociale, la réhabilitation des logements, la prise en considération des publics spécifiques, jeunes ou personnes âgées. Nous vous accompagnons aussi, vous communes et intercommunalités, dans la mise en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Nous travaillons, avec les agglomérations, à la mise en place du programme national de rénovation urbaine. C'est, si j'ose dire, la partie émergée de l'iceberg. Dans le monde nouveau qui se prépare pour nos collectivités, ce mode d'intervention direct dans le financement de la construction du logement ne sera pas le plus important. La Région agit pour le logement dans des domaines très divers, dans son champ de compétence. C'est cette action sur laquelle je souhaite faire porter les efforts de la Région Picardie dans les années à venir.

Le Gouvernement a annoncé le renforcement des compétences régionales en matière de planification stratégique. Sur les questions d'Aménagement du territoire, de transition environnementale, d'organisation des mobilités, le rôle de la Région est amené à devenir davantage prescriptif. Je souhaite que nous renforçons notre réflexion conjointe, comme nous le faisons déjà lors de l'élaboration des SCOT par exemple. Autant il m'apparaît de plus en plus nécessaire d'aller vers une compatibilité des SCOT avec les schémas régionaux, autant les études réalisées durant l'élaboration des SCOT doivent alimenter la réflexion et le contenu des politiques de la Région.

Si je vous parle des compétences régionales en matière d'aménagement du territoire, c'est parce que la question du logement joue un rôle central pour l'aménagement et le développement de la Picardie. C'est le cas, par exemple, au niveau de la gestion du foncier. C'est notamment à travers la question du logement que doit être étudiée la résorption des friches existantes, la lutte contre l'étalement urbain, l'accès à des transports durables, la qualité de vie dans nos villes... Les trois directives régionales d'aménagement sont des outils de cohérence des projets de logement pour l'aménagement des quartiers de gare, la protection des espaces naturels et des terres agricoles ou la mise en valeur de nos vallées.

Je voudrais également vous dire un mot du grand chantier qui est devant nous en matière de logement, celui de la réhabilitation thermique des logements.

Dans ce domaine également, le Gouvernement a fait des annonces très importantes pour accroître massivement les réhabilitations de logement. Il nous fixe collectivement des objectifs ambitieux en la matière pour les 5 ans qui viennent. Nous avons, en Région, la volonté de répondre à ce défi et nous avons fait de la lutte contre la précarité énergétique un de nos chantiers majeur en matière de logement. Chacun sait qu'il y a là une dimension

macro-économique, écologique, de développement durable, mais qu'il y a aussi une dimension sociale puisque, à chaque fois que l'on fait des économies d'énergie, non seulement on contribue à la lutte contre le réchauffement climatique mais on contribue aussi à diminuer les charges que les locataires ou les propriétaires doivent payer pour se chauffer.

Nous sommes, sur ce terrain, très nombreux à intervenir. Le rôle que je fixe à la Région est d'être un facilitateur et un coordonnateur. La Région joue déjà un rôle important dans la formation des professionnels du bâtiment et dans le développement des filières professionnelles. Nous travaillons également au développement de l'industrie des éco-matériaux de demain. Pour que, sur nos territoires, cet engagement régional trouve toute sa traduction, il nous reviendra de travailler ensemble, Région, départements, intercommunalités, à mettre nos moyens en commun et à inventer collectivement les outils nécessaires.

Avec l'appui du CoDEM, nous pouvons mener des opérations expérimentales de rénovation thermique de logements anciens pour tester des solutions innovantes d'isolation, de chauffage, de renouvellement d'air. Nous réfléchissons également à la mise en place d'un véritable service public régional de l'efficacité énergétique. Il pourrait être, à la fois, un tiers financeur permettant la réalisation des travaux mais aussi innover dans le conseil fourni aux ménages, pour viser un objectif d'optimisation énergétique à long terme. Avec des ménages plus pauvres et un parc de logement plus ancien, les Picards sont particulièrement touchés par la précarité énergétique et il convient d'en faire très rapidement une grande cause régionale.

Mesdames, Messieurs les élus, lorsque nous construisons du logement, nous ne réalisons pas seulement un toit, nous contribuons à façonner nos territoires. Lorsque la Région investit dans l'internat d'un lycée, lorsqu'elle finance du logement étudiant, lorsqu'elle soutient la réhabilitation d'un immeuble, elle se pose systématiquement la question de l'intérêt à plus long terme du territoire dans son ensemble. Il n'y a qu'ensemble, tous mobilisés, Région, Etat, départements, intercommunalités, que nous pouvons apporter des solutions nouvelles, inventives, efficaces à l'ensemble de ces enjeux. Je vous en remercie par avance et vous assure de ma totale détermination.»

\*\*\*

### ***Seul le prononcé fait foi***

**Monsieur Yves Rome, Sénateur et Président du Conseil Général** : « Je suis heureux de vous retrouver cette année encore à l'occasion de votre assemblée générale, et vous me permettez, après cette matinée bien occupée, de ne pas être long à cette heure avancée !

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots de Jean-Louis Coppeaux, qui nous a quittés brutalement il y a peu et dont je salue l'engagement indéfectible auprès des communes de tout le département. Vous le connaissiez tous : son savoir-faire acquis durant de longues années au service de l'Etat, il avait su le faire fructifier et le mettre au service des outils du Département. Au Syndicat d'électricité de l'Oise (SE60), comme à l'Assistance Départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) qu'il avait contribué à créer à mes côtés en 2009, il était toujours disponible et prêt à accompagner les communes dans leurs projets.

A travers son goût de l'ingénierie, son attachement à la ruralité, son travail de terrain exemplaire, il incarnait cette intelligence territoriale à laquelle je tiens tant. Il va incontestablement nous manquer. Je souhaitais saluer aujourd'hui une nouvelle fois sa mémoire.

Je parlais à l'instant d'intelligence territoriale. Mesdames, Messieurs les maires, je crois profondément que c'est en effet dans les territoires que notre pays trouvera les solutions pour sortir durablement de la crise.

Je crois à l'utilité des collectivités locales. Elles ne sont pas une charge, mais une chance. Dans un contexte de crise économique, sociale, financière très dur, elles sont un formidable levier de croissance, à l'origine, faut-il le rappeler, de 70% de l'investissement public.

Je crois à la capacité des élus locaux à inventer des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens et qui nourrissent ainsi l'économie locale.

Dans l'Oise, nous en avons apporté la preuve, à travers les nombreux outils créés par le Département en partenariat avec d'autres collectivités :

J'évoquais l'outil efficace **ADTO** qui traite à ce jour plus de 600 dossiers, représentant un volume de travaux de plus de 450 millions d'euros.

Je pourrais également parler de la **CAP'Oise**, au catalogue qui s'élargit et qui est source d'économies pour vos communes ; de la **SAO (Société d'Aménagement de l'Oise)** au portefeuille d'activités de plus de 100 M€ sur des projets d'aménagement renforçant l'attractivité ; de l'**EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise)** et ses 200 projets visant à la production de 2400 logements ; du **SMTCO** et de son action fédératrice et coordinatrice des offres de transports collectifs sur notre département où la mobilité est un sujet crucial ; ou encore de la réussite économique de l'aéroport de Beauvais Tillé sous pilotage du **SMABT**.

**Ces outils partenariaux à l'efficacité prouvée sont le reflet du dynamisme des territoires et de la force des initiatives locales.**

Notre nouveau président de la République et son gouvernement l'ont bien compris. Pour mieux accompagner les élus locaux et répondre à leurs préoccupations, une large démarche d'écoute a été engagée, avec l'appui du Sénat.

Après la suppression du conseiller territorial, cet élu hybride, qui n'allait en rien résoudre les difficultés du soi-disant « millefeuille territorial », une nouvelle étape, constructive, a été franchie ces dernières semaines. Les Etats généraux de la démocratie territoriale, voulus et organisés par le Président du Sénat ont été l'occasion de recueillir, par une large consultation, plus de 20 000 réponses au questionnaire envoyé à tous les élus locaux. Puis des débats ont été localement organisés, nous y avons contribué ensemble dans l'Oise, lors d'une rencontre fructueuse au conseil général à laquelle bon nombre d'entre vous ont participé.

Toutes ces doléances ont ensuite été collectées lors des journées nationales des 4 et 5 octobre, clôturées par un discours du Président de la République qui, me semble-t-il, a fixé **un cap rassurant pour la nouvelle étape de la décentralisation**, annoncée pour le début de l'année prochaine :

- Renouer le **dialogue et la confiance** entre l'Etat et les territoires, en particulier avec les communes : ce n'est certainement pas devant vous que je dois rappeler que 80% des élus municipaux sont bénévoles, sacrifient une partie de leur vie professionnelle et personnelle à

l'intérêt général et pourtant ils étaient, jusqu'à il y a peu, injustement montrés du doigt. Pour répondre aux attentes, le Président de la République s'est engagé sur la création d'un véritable statut de l'élu.

- **Sécuriser le cadre financier** : en renforçant la péréquation financière, celle que l'Etat organise pour ses dotations en faveur des territoires les plus fragiles, et celle qui existe entre les collectivités.

Mais également en menant la réforme fiscale locale nécessaire, dans le sens d'une simplification et d'une compatibilité avec la dynamique des dépenses.

- **Clarifier** les missions des différents échelons, en maintenant la clause de compétence générale, mais en **allégeant les normes** qui aujourd'hui alourdissent voire paralysent notre action : 400 000 normes applicables en France, et autant de contraintes qui pèsent sur les collectivités !

Je ferai d'ailleurs partie lundi prochain d'une délégation de l'Assemblée des départements de France qui sera reçue par le président de la République et le premier ministre, et nous ne manquerons pas de défendre l'action essentielle des communes et des départements.

Si certaines choses ont changé en un an, mes convictions sont quant à elles restées identiques : le département est pour moi l'allié indéfectible des communes. Dans l'Oise, c'est une réalité pleine et entière. 45 millions d'euros sont consacrés cette année encore à l'aide aux communes. Depuis 2004, plus de 450 millions d'euros ont ainsi été injectés par le Département dans l'économie locale en appui aux projets des maires. Le Conseil général s'affirme bien comme le premier partenaire des communes et des maires. Ce n'est pas l'Union des maires de l'Oise, que nous soutenons à hauteur de 125 000 € annuels, qui pourra dire le contraire.

Ce partenariat efficace et solide entre communes et Département sur lequel j'insiste n'est pas un slogan destiné à se faire plaisir lors de l'assemblée annuelle des maires de l'Oise.

C'est une conviction chevillée au corps car c'est pour moi le meilleur chemin pour conduire un développement solidaire et structuré du territoire et continuer de porter une véritable ambition pour l'Oise.

Je ne citerai qu'un seul exemple, qui me tient particulièrement à cœur vous le savez, celui de l'aménagement numérique de notre territoire. Le très haut débit avec la fibre optique pour tous d'ici dix ans, voilà un projet d'avenir et un moyen de lutter contre le sentiment d'isolement des populations rurales, et également un élément déterminant pour l'attractivité économique. Aussi, le Département, après avoir achevé avec succès la couverture haut-débit de 100% du territoire, a décidé, à l'unanimité, de s'engager pour la mise à très haut débit de l'Oise. A ce titre, je viendrais à votre rencontre dans les prochaines semaines pour vous présenter les modalités du plan de déploiement et pour qu'ensemble nous puissions nous mobiliser pour franchir cette nouvelle étape ambitieuse qui conditionnera l'avenir de notre territoire !

Je vous remercie. »

\*\*\*

***Seul le prononcé fait foi***



**Monsieur Nicolas Desforges, Préfet de l'Oise :** « C'est toujours un grand plaisir pour moi d'être parmi vous à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Union des Maires de l'Oise parce que c'est un moment important de la démocratie locale dans notre Département. C'est un moment d'écoute, un moment de réflexion et un moment de débat.

Avant de revenir sur les deux sujets principaux des débats de ce matin, je voudrai saluer l'engagement de l'ensemble des élus présents ici au service des 693 communes de notre Département. Vous êtes, Mesdames et Messieurs les Maires de l'Oise, les acteurs essentiels de la République au cœur de nos territoires et au côté de nos concitoyens. Et comme le dit souvent Monsieur Pélissard, que j'ai eu plaisir à retrouver ce matin, « vous êtes les tisserands du lien social, ceux qui le recousent quand il se déchire ».

Alors je souhaiterai rapidement revenir sur le premier thème de votre congrès, le financement des collectivités locales, avec un message clair : Oui, des efforts sont demandés à tous mais avec le soutien de l'Etat et dans l'équité. Alors un constat d'abord : dans notre département, vous avez, une gestion rigoureuse. La situation financière de vos communes est solide. Le réseau d'alerte de l'Etat ne porte ainsi son attention que sur une vingtaine de communes principalement de moins de 1 000 habitants. Quasiment aucune commune n'est exposée à des emprunts toxiques. Celles qui ont pu l'être, ne l'ont été qu'à la marge et s'en sont rapidement libérées.

Dans cette gestion exigeante, l'Etat vous accompagne. D'abord, il s'est attaché à vous permettre de ne pas sacrifier vos investissements et je pense ici à l'anticipation du versement du fonds de compensation de la TVA. Et puis ensuite, l'Etat a garanti la neutralité pour les collectivités, de la réforme de la taxe professionnelle.

Pour autant, des efforts importants sont devant nous. Je crois que l'effort de redressement des comptes publics nous engage tous. C'est la condition de la crédibilité de la parole de notre pays. C'est une garantie de souveraineté et cet effort concerne aussi les collectivités locales. Pour autant l'Etat n'a pas diminué les financements qui ont été versés au bloc communal de l'Oise sous forme de dotation globale de fonctionnement ou de concours divers. Cette stabilisation sera poursuivie l'année prochaine avant que nous n'engagions ensemble, avec la contribution des collectivités locales, un effort de réduction de 750 millions d'euros par an, ainsi que l'a indiqué Monsieur Pélissard. Cet effort, je le dit, se fera dans l'équité. Pour dire simplement les choses : les dotations de péréquation vont augmenter et la péréquation c'est l'équité et la solidarité entre les collectivités. C'est d'abord ce qu'on appelle l'équité verticale : c'est la dotation de solidarité urbaine, c'est la dotation de solidarité rurale. Elles vont doubler l'année prochaine. L'Oise est concernée par l'une et par l'autre. Et puis cette équité est aussi horizontale c'est-à-dire qu'elle organise un transfert entre communes ou plutôt EPCI favorisé et EPCI défavorisé. Dans l'Oise, c'est 1 million qui vont être prélevés et 1 800 000 € redistribués au sein de ce département.

Le financement des collectivités locales c'est aussi l'accès au crédit. Pour répondre à vos préoccupations, l'Etat a pris des mesures d'urgence et dans notre département c'est ainsi 45 millions qui ont été distribués par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice des collectivités et syndicats intercommunaux. Je peux vous annoncer ici, mais je crois que la Directrice Régionale l'a fait, qu'un premier wagon de 15 millions d'euros va pouvoir être distribué sous forme de prêts aux collectivités locales dans les jours qui viennent. Et sans doute un deuxième wagon de 15 millions avant la fin de l'année. C'est donc un véritable train qui est en train de se mettre en route. Au-delà de ces mesures palliatives, l'Etat

s'engage aussi pour vous accompagner dans vos investissements. Ça a été l'objet des débats de ce matin, c'est l'émergence d'une nouvelle banque de financement des collectivités locales avec un partenariat entre Banque Postale et Caisse des Dépôts qui devrait voir le jour à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Ces initiatives ne sont pas exclusives des votre relatives à la création, notamment sous l'égide des associations d'élus, d'une agence de financement des collectivités locales.

S'agissant du logement à présent, je veux dire très simplement, que l'Etat, en matière de logement, a consenti un effort considérable et s'engage par des mesures nouvelles à l'accroître encore. L'Etat contribue chaque année au financement dans ce département de 1 000 logements. Je rappelle, à cet égard, que les aides directes ou indirectes de l'Etat représentent à elles seules environ le quart du coût des opérations engagées. Pour autant, vous l'avez évoqué, il y a des freins qui subsistent. Nous avons réussi à en desserrer certains. Par exemple, nous avons réussi à faire admettre que le logement social ne doit pas uniquement être concentré sur le seul milieu urbain dense mais également réparti de manière plus équilibré sur l'ensemble du territoire.

Mais construire un logement, c'est une responsabilité quotidienne mais c'est aussi une vision de l'avenir. Et de ce point de vue, l'Oise est particulièrement concernée par la rénovation urbaine. C'est plus de 570 millions d'euros de travaux et c'est une aide de l'Etat de 170 millions d'euros sur 5 ans. Mais vous le savez, au-delà de l'urbain, il y a l'humain. L'accès et le maintien dans un logement décent sont des conditions préalables à l'insertion dans notre société et notre objectif est de construire pour chaque personne sans abri ou mal logé, un parcours personnalisé d'insertion vers le logement. J'invite à cet égard, les CCAS de vos communes à participer au service intégré d'accueil et d'orientation qui coordonne l'ensemble des actions déployées pour construire ces parcours d'insertion et d'hébergement jusqu'au logement.

J'ai entendu vos préoccupations et à cet égard, je voudrai indiquer que le gouvernement vient d'arrêter des mesures nouvelles qui marquent un nouvel engagement. Elles ont été évoquées. C'est le renforcement du seuil minimal de logements sociaux. C'est le relèvement du plafond du livret A. C'est la mise à disposition du foncier d'Etat disponible.

Ce qui me paraît important de dire, c'est qu'aucune politique nationale en faveur du logement ne sera possible et efficace sans votre appui. Et je crois que nous pouvons améliorer ensemble notre coopération dans deux directions. La première, c'est travailler dans le sens d'une nouvelle collaboration en matière d'aide à la pierre. Il y a des négociations qui ont été ouvertes et qui se poursuivent. Et puis deuxième direction, il faut que nous améliorions notre partenariat en matière de réhabilitation des logements. C'est sans doute notre faiblesse dans ce département. Le département de l'Oise peine à atteindre ses objectifs. Les territoires de l'Oise se sont en effet progressivement désengagés des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Ces OPAH permettaient justement de répondre aux besoins de réhabilitation du parc privé. Ainsi, le programme « Habiter Mieux » qui intervient en matière de précarité énergétique ne trouve pas de relais dans ce département et je souhaiterai que nous le développons ensemble. Et vous connaissez, mieux que quiconque, ceux de vos administrés qui sont dans des situations précaires et dont la facture énergétique plombe le budget. Aussi, je vous invite, et en particulier les intercommunalités, à réinvestir les procédures d'OPAH afin d'accompagner la rénovation de leur logement.

Pour finir, je souhaiterais évoquer avec vous deux autres domaines sur lesquels nous devons avancer ensemble au cours des prochains mois : la sécurité et l'intercommunalité.

Sur la sécurité, un constat : la délinquance est contenue dans notre département. Pour autant, des points de fixation demeurent notamment en matière de cambriolage. Alors, je sais bien que la sécurité, c'est d'abord l'affaire de l'Etat. Mais c'est aussi une coproduction qui associe l'ensemble des élus. Et je citerai à cet égard, l'exemple de la zone de sécurité prioritaire de Chambly et Méru qui associe une quinzaine de communes et dont l'objectif est de renforcer la coordination des services de police ou de gendarmerie. Pour cela, nous avons travaillé avec des élus. C'est une nécessité.

A mon sens, nous avons deux domaines dans lesquels nous pouvons travailler ensemble. Le premier, c'est la lutte contre les atteintes aux biens. Vous le savez, pour me le dire souvent, les cambriolages, c'est un fléau qui alimente le sentiment d'insécurité de nos concitoyens. Nous avons des outils et en particulier le dispositif « voisins vigilants » qui n'est pas la panacée, qui n'est pas la réponse universelle, qui commence à prendre dans ce département et qui a permis déjà, dans un cas, de procéder à une interpellation en flagrant délit.

Le second domaine, c'est la sécurité routière. En la matière, nos efforts paient. Le nombre d'accidents, de blessés et de tués est en baisse mais je souhaite là aussi aller plus loin. Depuis plusieurs semaines nos services travaillent ensemble Monsieur le Président de l'UMO pour organiser des formations avec les maires pour les sensibiliser davantage sur la réglementation, sur l'éducation et sur la prévention. De même, que je continuerai de vous accompagner en finançant dans le cadre du PDASR, des radars pédagogiques dans vos communes.

Enfin, pour conclure, un mot sur l'intercommunalité. Et je souhaiterais revenir d'un mot sur le travail conjoint qui a été mené avec les élus notamment ceux de la commission départementale de coopération intercommunale dont je salue le rapporteur, Madame Cayeux, et les assesseurs, Monsieur Ollivier et Monsieur Coullaré. Ce travail a permis d'adopter en février, un schéma d'orientation dont l'objectif est de rationaliser la carte de notre département. Tout au long de ce processus, j'ai indiqué mon souhait qu'un large consensus puisse se dégager sur chaque proposition. Et c'est le cas puisque le schéma a été adopté à l'unanimité des membres de la CDCI et je vous en remercie. L'année 2012 sera consacrée à sa mise en œuvre. Tout commence maintenant. D'abord, nous devons réaliser à court terme, le rattachement des communes isolées. Nous avons, à cet effet, une obligation de résultat immédiate. Nous n'avons pas le choix : c'est la loi et il faut l'appliquer. Ensuite, s'agissant des autres dispositions du schéma d'orientation, c'est la diminution du nombre des syndicats et c'est le rapprochement des intercommunalités. Il nous faut avancer sans précipitation mais avec détermination et au rythme des consensus. Je dirai que, pour moi, l'essentiel est que nous avançons même à pas mesurés. Je le redis, la mise en œuvre du schéma va s'étaler sur 6 ans. Et je souhaite qu'elle se réalise dans le dialogue et le consensus. Je le dis et je le redis, il n'y aura pas de mariages forcés mais uniquement des unions librement consenties. Peut-être parfois des mariages de raison mais je l'espère le plus souvent des mariages d'amour. Je serai toujours prêt à jouer les entremetteurs.

Mesdames, Messieurs les Maires, c'est dans le rapprochement des actions de l'Etat et des collectivités locales que se trouvent les conditions du succès de nos interventions respectives. Nos institutions, nos administrations sont en mouvement. Elles recherchent de la clarté, de l'efficacité dans la maîtrise de la dépense publique et de l'amélioration du

service rendu. La situation n'est pas figée et des évolutions institutionnelles se profilent sur lesquelles je ne reviendrai pas mais dont je suis sûr que les maires sauront tirer parti. D'ici là, soyez assurés, Mesdames et Messieurs les Maires de l'Oise, de mon implication personnelle et de ma disponibilité pour continuer dans le dialogue et la concertation, l'action que nous menons chaque jour ensemble. Merci».

La séance est clôturée à 13H00.

Le Président

Le Secrétaire Général

Alain VASSELLE

Jean-Paul DOUET



